



VALLEE SUD – GRAND PARIS ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers en
exercice.....80

**Objet : Désignation au
sein des commissions
internes et des
organismes extérieurs
(Remplacement Mme
HUARD)**

Publié le : **28 OCT. 2024**

Date de réception
préfecture :

28 OCT. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 octobre 2024, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, M. Saïd AIT-OUARAZ, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, M. Elie DE SAINT JORES, M. Didier DINCHER, Mme Sylvie DONGER, Mme Elodie DORFIAC, Mme Isabelle DRANCY, Mme Claude FAVRA, Mme Anne FAURET, Mme Linda FALI, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, M. Alain GAZO, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, M. Maroun HOBEIKA, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, M. Stéphane JACQUOT, M. Dominique LAFON, M. Goulwen LE GALL, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. David MAUGER, M. Gilles MERGY, Mme Françoise MONTSENY, M. Paul-André MOULY, M. Wissam NEHMÉ, Mme Corinne PARMENTIER, M. Jean-Michel POULLÉ, Mme Perrine PRECETTI, Mme Gwénola RABIER, Mme Sally RIBEIRO, Mme Isabelle ROLLAND, M. Daniel RUPP, Mme Anne SAUVEY, Mme Mariam SHARSHAR, Mme Isabelle SPIERS, M. Patrick XAVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Nadège AZZAZ à Mme Elodie DORFIAC, M. Lounes ADJROUD à Mme Linda FALI, Mme Yasmine BOUDJENAH à Mme Marie-Hélène AMIABLE, Mme Marie COLAVITA à M. Paul-André MOULY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT à M. Dominique LAFON, M. Jacques LEGRAND à Mme Perrine PRECETTI, Mme Corinne MARE-DUGUER à M. Bernard FOISY, M. Pierre MEDAN à Mme Isabelle ROLLAND, Mme Aïcha MOUTAOUKIL à Mme Françoise MONTSENY, M. Philippe PEMEZEC à M. Benoit BLOT, Mme Françoise PEYTHIEUX à M. Marc FEUGERE, Mme Gabriela REIGADA à Mme Gwénola RABIER, Mme Stéphanie SCHLIENGER à M. Jean-Yves SENANT, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD, M. Thierry VIROL à Mme Marie-Sophie LESUEUR.

ABSENTS EXCUSES :

M. Rodéric AARSSE, M. Patrick DURU, Mme Sarah HAMDY, M. Laurent KANDEL, M. Patrice MARTIN, Mme Pascale MEKER, Mme Laurianne ROSSI, Mme Sophie SANSY.

M. Etienne LENGEREAU, M. Yves COSCAS, Mme Françoise CARUGE, M. Fabien HUBERT, M. Serge KEHYAYAN, M. Jacques PERRIN, Mme Christine QUILLERY, M. Patrice RONCARI, M. Martin VERNANT.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Madame Françoise CARUGE est désignée pour remplir ces fonctions.

CONSEIL DE TERRITOIRE
Séance du 17 octobre 2024

Objet : Désignation au sein des commissions internes et des organismes extérieurs (Remplacement Mme HUARD)

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire du 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

VU la délibération 111/CT2020 portant création des commissions territoriales,

VU la délibération 112/CT2020 du 15/10/2020 et CT2023/071 du 19/10/2023 portant désignation des membres au sein des commissions territoriales,

VU la délibération n°91/2020 du 10/09/2020 portant désignation des représentants au sein du CCE aérodrome Vélizy,

VU la délibération 083/2020 du 10/09/2020 portant désignation des représentants au sein de l'assemblée générale de la société HLM Antin résidences,

VU la délibération 97/2020 du 10/09/2020 portant désignation des représentants au sein des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la délibération 074/2020 du 10/09/2020 portant désignation des représentants au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Panorama / Vallée Sud Aménagement,

VU la délibération 094/CT2020 du 10/09/2020 portant désignation des représentants au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage,

VU la délibération 95/2020 du 10/09/2020 portant désignation des représentants au sein du Groupement d'intérêt public Emploi (GIP) - Vallée Sud Emploi,

VU la délibération 58/2021 du 29/06/2021 portant désignation des représentants au sein de l'OPH Vallée Sud habitat,

CONSIDERANT que suite au décès de la conseillère territoriale Madame Colette HUARD, il revient au Conseil de territoire de procéder à son remplacement au sein des différentes instances dont elle était membre à savoir :

- Commission habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique, social et solidaire
- CCE aérodrome Vélizy
- OPH Vallée Sud - Grand Paris
- BAILLEURS - ANTIN résidences
- EPLE - COLLEGES ET LYCEES COMMUNE DE CLAMART : Collège Alain Fournier ; Collège Maison Blanche ; Collège des Petits Ponts
- Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Panorama (Vallée Sud Aménagement)
- Commission départementale consultative des gens du voyage
- Groupement d'intérêt public Emploi (GIP)

CONSIDERANT que le Conseil de Territoire peut décider de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1 – DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret.

ARTICLE 2 – DESIGNE pour remplacer Madame Colette HUARD au sein des instances internes et organismes externes comme suit :

Organisme	Remplacée par Madame/Monsieur	Qualité
Commission habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique, social et solidaire	Françoise CARUGE	Membre
CCE aérodrome Vélizy	Françoise CARUGE	Suppléante
BAILLEURS - ANTIN résidences	Yves COSCAS	Représentant
EPL COMMUNE DE CLAMART : Collège Alain Fournier Collège Maison Blanche Collège des Petits Ponts	Françoise CARUGE	Suppléante
Groupement d'intérêt public Emploi (GIP) - Vallée Sud Emploi	Christine QUILLERY	Suppléante
Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Panorama / Vallée Sud Aménagement	Patrice RONCARI	Représentant
Commission départementale consultative des gens du voyage	Serge KEHYAYAN	Titulaire
OPH Vallée Sud - Grand Paris	Patrice RONCARI	Titulaire

ARTICLE 3 – La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la Comptable publique du Service de gestion comptable de Fontenay-aux-Roses,
- L'ensemble des organismes susmentionnés.

ARTICLE 4 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA)

ARTICLE 5 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Bd de l'Hautil par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Vallée Sud – Grand Paris

Jean-Didier BERGER

